



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS

PRÉFET DE SEINE-SAINT-DENIS

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) modificative du projet
de liaison ferroviaire directe Charles-de-Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l'Est)
et l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle (gare CDG 2)

En exécution de l'arrêté de Messieurs les préfets de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne, en date du 10 mai 2016 et en application des dispositions du code de l'environnement, il sera procédé du **mercredi 8 juin 2016 au mardi 12 juillet 2016 inclus, soit une durée de 35 jours consécutifs**, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) modificative du projet de réalisation de la liaison ferroviaire directe Charles-de-Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle (gare CDG 2), dossier présenté par l'Etat (Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer).

Cette enquête porte sur la déclaration d'utilité publique (DUP) modificative du projet. Elle a donc pour objet de présenter au public les modifications substantielles apportées au projet depuis la déclaration d'utilité publique de 2008, de recueillir les observations du public sur ces modifications et de se prononcer sur l'utilité publique du projet au regard des modifications apportées. Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris a été désigné pour coordonner l'organisation de l'enquête publique et en centraliser les observations recueillies.

**L'enquête publique s'ouvrira le mercredi 8 juin 2016 à 9h
et se terminera le mardi 12 juillet 2016 à 18h**

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique se déroulera sur le territoire des communes de Paris (10ème et 18ème arrondissements), Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Drancy, La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Saint-Denis, Sevran, Tremblay-en-France, Le Mesnil-Amelot, Mitry-Mory, Villeparisis et Villepinte et dans les services des préfectures de Paris, de Seine-Saint-Denis (Bobigny et sous-préfectures du Raincy et de Saint-Denis) et de Seine-et-Marne (Melun et sous-préfectures de Meaux et de Marne-la-Vallée-Torcy).

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique modificative et les registres seront déposés dans les lieux d'enquête pendant 35 jours consécutifs, du mercredi 8 juin au mardi 12 juillet 2016 inclus.

Pendant toute cette période, un exemplaire du dossier d'enquête, établi conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du code de l'environnement, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis délibéré de l'autorité environnementale du 6 avril 2016, sera déposé et mis à la disposition du public dans les lieux d'enquête indiqués ci-dessous, **aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture au public** :

Département de Paris :

- **À la préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, siège de l'enquête**, Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) Unité territoriale de Paris – Service utilité publique et équilibres territoriaux – Pôle urbanisme d'utilité publique, 5 rue Leblanc, 75911 Paris cedex 15, ouverte tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h;
- **À la mairie du 10ème arrondissement**, direction générale des services, bureau des affaires générales, 72 rue du Faubourg Saint-Martin, 75475 Paris cedex 10;
- **À la mairie du 18ème arrondissement**, direction générale des services, bureau des affaires générales, 1 Place Jules Joffrin, 75877 Paris cedex 18.

Département de la Seine-Saint-Denis :

- **À la préfecture de la Seine-Saint-Denis**, direction du développement durable et des collectivités locales, bureau de l'urbanisme et des affaires foncières, 1 esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny;
- **À la sous-préfecture du Raincy**, secrétariat général, 57 avenue Thiers, 93340 Le Raincy;
- **À la sous-préfecture de Saint-Denis**, secrétariat général, 28-30 boulevard de la Commune de Paris, 93200 Saint-Denis;
- **À la mairie d'Aubervilliers**, direction de l'urbanisme service réglementation, 124, rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers;
- **À la mairie d'Aulnay-sous-Bois**, centre administratif, direction générale des services techniques, 14/16 boulevard Félix Faure, 93600 Aulnay-sous-Bois;
- **À la mairie et centre Administratif de Drancy**, direction des services techniques, place de l'Hôtel de Ville, 93700 Drancy;
- **À la mairie de la Courneuve**, direction générale, avenue de la République, 93120 La Courneuve;
- **À la mairie du Blanc-Mesnil**, direction de l'urbanisme et de l'aménagement, service de l'urbanisme, 1 place Gabriel Péri, 93150 Le Blanc-Mesnil;
- **À la mairie du Bourget**, direction de l'urbanisme, 65 avenue de la Division Leclerc, 93350 Le Bourget;
- **À la mairie de Saint-Denis**, centre administratif, 2 place du Caquet, 93200 Saint-Denis;
- **À la mairie de Sevran**, pôle urbain, 1 rue Henri Becquerel, 93270 Sevran;
- **À la mairie de Tremblay-en-France**, direction des services techniques, division de l'urbanisme, 18 boulevard de l'Hôtel de Ville, 93290 Tremblay-en-France;
- **À la mairie de Villepinte**, direction de l'urbanisme, service de l'urbanisme, place de l'Hôtel de Ville, 93420 Villepinte.

Département de la Seine-et-Marne :

- **À la préfecture de la Seine-et-Marne**, direction de la coordination des services de l'Etat, pôle de pilotage des procédures d'utilité publique (bât.B), 12 rue des Saints Pères, 77000 Melun;
- **À la sous-préfecture de Meaux**, bureau de l'animation et du développement des territoires, 27 place de l'Europe, 77109 Meaux;
- **À la sous-préfecture de Marne-la-Vallée-Torcy**, bureau des actions interministérielles et des relations avec les collectivités locales, 7 rue Gérard Philippe, 77204 Marne-la-Vallée-Torcy;
- **À la mairie de Mesnil-Amelot**, service de l'urbanisme, 2 rue Chapeau, 77990 Le Mesnil-Amelot;
- **À la mairie de Mitry-Mory**, direction de l'aménagement et du développement durable, 11-13 rue Paul-Vaillant Couturier, 77290 Mitry-Mory;
- **À la mairie de Villeparisis**, service du guichet unique, 32 rue de Ruzé, 77270 Villeparisis.

Le dossier d'enquête publique sera également mis à disposition du public via le site Internet dédié à l'adresse www.enquetepublicquedgexpress.fr à la date d'ouverture de l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par écrit à l'attention du président de la commission d'enquête, pendant toute la durée de l'enquête, au siège de l'enquête, à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (Unité territoriale de l'équipement et de l'aménagement de Paris (UTEA) – Service utilité publique et équilibres territoriaux, Pôle urbanisme d'utilité publique) à l'attention de **M. Claude RICHER, président de la commission d'enquête publique CDG Express**, 5 rue Leblanc 75911 Paris cedex 15. Toutes ces observations adressées par courrier seront annexées au registre d'enquête publique ouvert au siège de l'enquête et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

De plus, en tant que moyen de communication complémentaire, des observations, propositions et contre-propositions pourront aussi être déposées, de manière électronique, sur un registre dématérialisé du 8 juin 2016 à 9h au 12 juillet 2016 à 18h, via le site Internet suivant : www.enquetepublicquedgexpress.fr

L'Etat (Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer) assure la maîtrise d'ouvrage du projet. Pendant la durée de l'enquête publique, les demandes d'informations pourront être adressées à : **Monsieur le directeur du projet CDG Express**, Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer – Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer-Direction des Services des Transports (DST/FCD), Tour Séquoia, 92055 La Défense.

Cette enquête publique sera conduite par une commission d'enquête ainsi constituée :

Le président :

- **Monsieur Claude RICHER**, cadre supérieur dans le domaine des grands projets de centrale thermique, (E.R).

Les membres titulaires :

- **Madame Sylvie DENIS-DINTILHAC**, conseillère en ingénierie juridique et financière auprès des collectivités territoriales;
- **Monsieur Alain CHARLIAC**, attaché de direction à E.D.F (E.R).

En cas d'empêchement de Monsieur Claude RICHER, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par Madame Sylvie DENIS-DINTILHAC, membre titulaire de la commission.

Le membre suppléant :

- **Monsieur Jean-Pierre ZEGANADIN**, responsable management-gestion de crise, réseaux des banques de détail.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par M. Jean-Pierre ZEGANADIN, membre suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, soit du mercredi 8 juin au mardi 12 juillet 2016 inclus, un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux de permanences, dans les mairies pré-citées, aux dates et heures indiquées ci-dessous :

DÉPARTEMENT DE PARIS			DRANCY		
<u>PARIS MAIRIE 10ÈME ARRONDISSEMENT</u>			<u>DRANCY</u>		
Judi	30 Juin 2016	de 16h30 à 19h30	Mardi	5 Juillet 2016	de 14h00 à 17h00
<u>PARIS MAIRIE 18ÈME ARRONDISSEMENT</u>			<u>LA COURNEUVE</u>		
Judi	23 Juin 2016	de 16h30 à 19h30	Samedi	2 Juillet 2016	de 9h00 à 12h00
Samedi	9 Juillet 2016	de 9h00 à 12h00	<u>LE BLANC-MESNIL</u>		
<u>DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE</u>			Judi	30 Juin 2016	de 14h00 à 17h00
<u>LE MESNIL-AMELOT</u>			<u>LE BOURGET</u>		
Mercredi	6 Juillet 2016	de 14h00 à 17h00	Samedi	18 Juin 2016	de 8h45 à 11h45
<u>MITRY-MORY</u>			<u>SAINT-DENIS</u>		
Vendredi	10 Juin 2016	de 14h00 à 17h00	Samedi	25 Juin 2016	de 9h00 à 12h00
Vendredi	1 ^{er} Juillet 2016	de 14h00 à 17h00	<u>SEVRAN</u>		
<u>VILLEPARISIS</u>			Lundi	11 Juillet 2016	de 14h00 à 17h00
Mardi	12 Juillet 2016	de 15h00 à 18h00	<u>TREMBLAY EN FRANCE</u>		
<u>DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS</u>			Samedi	11 Juin 2016	de 9h00 à 12h00
<u>AUBERVILLIERS</u>			Lundi	27 Juin 2016	de 14h00 à 17h00
Samedi	18 Juin 2016	de 9h00 à 12h00	<u>VILLEPINTE</u>		
<u>AULNAY-SOUS-BOIS</u>			Lundi	13 Juin 2016	de 14h00 à 17h00
Samedi	25 Juin 2016	de 9h00 à 12h00			

Par ailleurs, compte tenu de la nature du projet, deux réunions d'information et d'échanges avec le public seront organisées dans les lieux, aux dates et horaires indiqués ci-dessous :

Commune	Lieu	Adresse	Date	Horaires
PARIS	Cinéma le Louxor	170 boulevard Magenta, 75010 Paris	jeudi 16 juin 2016	20h30
LE MESNIL-AMELOT	Hôtel Radisson Blu	Rue de la Chapelle, 77990 Le Mesnil-Amelot	lundi 20 juin 2016	20h30

A l'issue de l'enquête, la commission d'enquête établira un rapport relatant son déroulement et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Le président de la commission d'enquête transmettra, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le dossier soumis à enquête accompagné des registres d'enquête et des pièces annexées ainsi que son rapport et ses conclusions motivées au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Paris.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, et dans les préfectures de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne ainsi que dans les mairies des communes où s'est déroulée l'enquête.

De même, ces documents seront consultables sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Au terme de l'enquête publique, et dans un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le préfet de Seine-Saint-Denis et le préfet de Seine-et-Marne pourront, le cas échéant, par arrêté inter-préfectoral, prononcer la déclaration d'utilité publique modificative du projet, conformément aux articles L.121-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et l'urgence des travaux nécessaires à la réalisation de la liaison ferroviaire directe Charles de Gaulle Express (CDG Express) conformément aux articles L.232-1 et R.232-1 et suivants du code précité. Cet acte précisera le délai accordé pour réaliser les expropriations. La déclaration d'utilité publique modificative tiendra lieu de déclaration de projet.